

Arcure annonce l'extension de sa levée de fonds vers un montant cible d'environ 6 M€ pour financer son développement

- Augmentation de capital d'environ 2 M€ s'adressant aux investisseurs institutionnels et aux particuliers (via la plateforme PrimaryBid)
- Signature de l'emprunt convertible en actions pour un montant de 4 M€ au profit de Inveready
- Clôture de l'opération d'augmentation de capital le 16 juin avant l'ouverture des marchés d'Euronext à Paris

Pantin, le 15 juin – 17h45 – Arcure (« la **Société** »), spécialiste de l'intelligence artificielle appliquée au traitement de l'image pour l'industrie, annonce le lancement d'une augmentation de capital s'adressant aux investisseurs institutionnels et aux particuliers (via la plateforme PrimaryBid) (l'« **Opération** »).

En parallèle de l'Opération, Arcure annonce la signature définitive d'une émission d'obligation convertible d'un montant nominal de 4 M€, dont les caractéristiques avaient été annoncées le 6 mai 2022.

RAISONS DE L'OPÉRATION

Les fonds levés permettront à Arcure d'accompagner ses ambitions de croissance rentable, avec un objectif de doublement de son chiffre d'affaires à l'horizon 2024. La stratégie de croissance mise en œuvre comprend notamment le déploiement rapide de Blaxtair® Origin. Commercialisé sur la seconde moitié de 2022, Blaxtair® Origin, offre des performances supérieures au Blaxtair® 3 (distance, postures, évolutivité, etc.), une connectivité native et un encombrement très réduit, élargissant la taille de son marché. Avec Blaxtair® Origin, Arcure entend accroître, à moyen terme, le nombre de Blaxtair® installés par machine ainsi que les revenus récurrents de service associés et augmenter significativement la marge brute de la société.

Patrick MANSUY, Président et co-fondateur d'Arcure, déclare : « *Nous avons reçu des marques d'intérêt de la part d'investisseurs institutionnels, dont la société de gestion NextStage, pour participer au financement de notre plan de développement. Nous avons donc décidé d'étendre la levée de fonds, initiée avec l'émission d'obligations convertibles souscrites par Inveready, afin d'intensifier notre développement, notamment en capitalisant sur les récents succès commerciaux aux Etats-Unis, et saisir toutes les opportunités offertes par le lancement prochain de Blaxtair® Origin.* »

MODALITÉS DE L'OPÉRATION

L'Opération sera réalisée en deux volets distincts mais concomitants :

- une offre par voie d'émissions d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires (sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans un secteur similaire ou complémentaire à celui de la Société) (conformément à la 10^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société en date du 9 juin 2022 sur le fondement de l'article L. 225-138 du code de commerce (l' « **Offre Réservee** ») ; et
- une offre au public d'actions nouvelles destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid, qui s'effectuera selon une allocation proportionnelle aux demandes dans la limite du montant alloué à cette offre au public, avec une réduction des allocations en cas de demandes excédentaires le cas échéant, sur le fondement de l'article L. 225-136 du Code de commerce (conformément à la 8^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 9 juin 2022) (l' « **Offre PrimaryBid** »).

Le produit brut de l'augmentation de capital devrait être d'un montant cible d'environ 2 M€. Il est précisé que l'Offre PrimaryBid destinée aux particuliers est accessoire par rapport à l'Offre Réservee et qu'elle représentera un maximum de 20% du montant de l'Opération. En tout état de cause, l'Offre PrimaryBid ne sera pas réalisée si l'Offre Réservee n'est pas réalisée.

L'Offre Réservee s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue de laquelle seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles à émettre. Le prix de souscription des actions nouvelles sera le même pour l'Offre Réservee et l'Offre PrimaryBid.

Le prix d'émission des actions offertes sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours l'action Arcure des cinq dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20%.

L'Opération débutera immédiatement ce mercredi 15 juin 2022 à compter de la clôture des marchés. L'Offre PrimaryBid se clôturera à 22h00. L'Offre Réservee devrait se clore avant l'ouverture des marchés du jeudi 16 juin 2022, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation.

La Société annoncera le résultat de l'Opération dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse.

Le nombre définitif d'actions nouvellement émises et le montant du prix de souscription seront décidés par le Directoire.

Les actions nouvellement émises seront assimilées aux actions existantes et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth sur la même ligne de cotation (ISIN : FR0013398997 – ALCUR). Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles sur Euronext Growth interviendront le 20 juin 2022.

En application de l'article 1.4 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers ("AMF").

EMISSION OBLIGATAIRE DE 4 M€

Parallèlement au lancement de l'Opération, Arcure a signé ce jour avec le fonds Inveready le contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (« OCA 2022 ») tel que décrit après la signature du protocole d'accord annoncé le 6 mai 2022.

Les principales caractéristiques de l'émission d'OCA 2022 sont les suivantes :

Montant de l'emprunt obligataire convertible en actions	4,0 M€
Durée de l'emprunt obligataire convertible en actions	5 ans à compter de la date d'émission des OCA 2022
Taux d'intérêt	Intérêts servis : Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 3,50% Intérêts capitalisés : 3,49% Plafond des intérêts : 7,75%
Prix de Conversion	4,25 €

L'OCA 2022 a été réalisée en deux tranches, une première tranche de 3 M€ dont le décaissement sera effectué avant la fin du mois de juin 2022 et une deuxième tranche de 1 M€ dont le décaissement sera effectué fin juillet 2022.

Inveready aura la possibilité d'exercer son droit de conversion, à sa discrétion, à partir du 19^{ème} mois à compter de la date d'émission des OCA 2022.

FACTEURS DE RISQUES

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, sont détaillés dans la section « 3. Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté » du rapport financier annuel 2021, disponible sur le site internet de la Société (<https://www.arcure-bourse.com/informations-financieres/documents-financiers.html>).

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risques présentés dans le document susvisé sont inchangés à la date du présent communiqué de presse.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Opération suivants :

- le prix de marché des actions pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Opération ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société ; et
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

TP ICAP Midcap agit en tant que Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs pourront souscrire uniquement via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site de PrimaryBid (<https://primarybid.fr/>).

Plus d'information sur www.arcure-bourse.com

À propos d'Arcure

Créée en 2009, Arcure est une société de haute technologie, spécialiste de l'intelligence artificielle appliquée au traitement d'image dans l'univers industriel, qui développe et commercialise des solutions pour renforcer l'autonomie et la sécurité des engins et robots industriels.

En collaboration avec les équipes de recherche du CEA, Arcure a notamment développé Blaxtair®, une solution de pointe de détection intelligente de piétons, améliorant la sécurité autour des véhicules industriels dans de nombreux contextes, et notamment dans les environnements les plus extrêmes. Vendu déjà à près de 12 000 exemplaires dans plus de 30 pays, Blaxtair® est utilisé par les leaders industriels mondiaux et progressivement adopté par les constructeurs d'engins.

Arcure dispose d'un siège à Paris, d'une filiale aux Etats-Unis et de bureaux commerciaux en Allemagne, en Espagne et en Asie.

Arcure, cotée sur le marché Euronext Growth (ISIN : FR0013398997 - Mnémo : ALCUR) a réalisé, en 2021, un chiffre d'affaires de 10,4 M€ (dont 69% à l'international), en croissance de 33%.

CONTACTS

RELATIONS INVESTISSEURS

ACTUS finance & communication
Margaux Rouillard
arcure@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 32

RELATIONS PRESSE

ACTUS finance & communication
Amaury Dugast
adugast@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 74

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société ARCURE dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Dans les États membres de l'Espace Economique Européen, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société ARCURE ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société ARCURE n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. ARCURE n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies,

unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à des activités d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmises (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs d'ARCURE ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par ARCURE. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. ARCURE ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.